

POECHENELLEKELDERS...

par Antoine Massin

Il est incontestable que, dans le folklore bruxellois, c'est le théâtre de marionnettes de Toone qui a survécu à beaucoup d'autres qui existaient au siècle dernier à Bruxelles et notamment dans le quartier des Marolles; le début de la dynastie des Toone se situe vers 1835 avec Antoine Genty dit Toone l'Ancien, et perpétué aujourd'hui par José Géal, alias Toone VII.

Antoine Genty vit le jour rue des Baraques, le 10 frimaire de l'an XIII, fils d'un père et d'une mère nivellois venus s'installer à Bruxelles vers 1798 pour y exercer son métier de tanneur. On retrouve la famille Genty en 1812, rue de la Rasière et rue Haute en 1827. Antoine Genty, qui a comme profession fileur de coton, épouse cette année là une dentellière Jacqueline Coduys qui habite rue de la Rasière et qui lui donne quatre enfants.

Toone l'Ancien exerce son art dans le quartier des Marolles; en 1866, il s'installe dans l'impasse du Couvent et bien qu'ouvrier peintre, il se dit saltimbanque ce qui se traduit en vieux flamand par " kwak-zalver ". Il continue de jouer jusqu'en 1880 dans l'impasse des Liserons située rue Haute, où il habitait depuis 1876. On peut encore voir un magnifique porche d'entrée, semblable à celui de cette impasse, incorporé dans la façade du restaurant espagnol "Villa Rosa".

Au mois de juin 1881, il se retire à l'Hospice Sainte-Gertrude, Vieux-Marché aux grains. Il décède le 19 octobre 1890 mais, fait étrange, on ne trouve pas de traces de l'acte de décès à la Ville de Bruxelles.

Passionné d'histoire et de folklore bruxellois, c'est au cours de mes recherches aux Archives de la Ville de Bruxelles que j'ai eu l'attention attirée par une lettre qu'un certain Jean Baptiste Ketels^(*), domicilié rue des Radis, adressait au Bourgmestre, Charles Buls, le 8 février 1886, afin de l'autoriser à ouvrir un théâtre de marionnettes.

Le contenu de cette lettre, au ton respectueux et plaintif, est pathétique. Elle est dans l'esprit de l'époque: l'homme du peuple, finaud, s'adressant directement à la plus haute autorité de la Ville, s'imaginant arriver de cette façon à ses fins. En voici la transcription intégrale :

Bruxelles le 8 février 1886

Monsieur le Bourgmestre

Mr je pren la respectueuse liberté de vous écrire ces quelques mots pour vous soumettre ma triste position.

Je suis longtemps sans ouvrages affligé au bras gauche et moitier aveugle.

Mon père est malheureusement tombé du palais de justice en 1879.

Je suis l'ainée de trois orphelins donc le plus jeune à 7 ans le 12 mars.

Monsieur le Bourgemester

ayez la bonté de me donner la permission de pouvoir établir un théâtre enfantin rue des Radis n° 18

Monsieur le Bourgemester

agreez mes salutations sincères

Jean Baptiste Ketels rue des Radis n° 18

Charles Buls, qui devait recevoir journallement de pareilles suppliques, ne se laissa pas attendrir par le ton émouvant de la lettre, mais il l'a transmis sur le champs au commissaire de police de la 2^e Division qui ordonna aussitôt de procéder à une enquête de commodo; ce fût le commissaire-adjoint Alexandre Phillipart qui s'en acquitta. Le rapport qu'il fit à son supérieur, comme vous pourrez le constater, ne fût pas tendre pour le sieur Ketels; il fut aussi sec qu' un coup de trique, en voici la teneur :

2^e Division de police - N°1730

Le but de la requête du sieur Ketels Jean Bte est de pouvoir établir un théâtre de marionnettes dans une cave cuisine rue des radis, 18.

Ce local ne convient absolument pas à l'usage auquel on le destine.

*L'intéressé informé des formalités qu'il avait à remplir et prévoyant un refus, renonce à sa demande, mais il ne veut pas faire faire une renonciation écrite, étant illettré.
Nous tiendrons la main à ce qu'il n'établisse pas de théâtre sans autorisation.*

*Bruxelles, le 12 février 1886
L'adjoint, Alexandre Philippart.*

On peut ainsi constater que contrairement aux idées reçues, il ne suffisait pas d'avoir un local, deux ou trois bancs et quelques "pochenelle" pour ouvrir un théâtre et s'improviser montreur de marionnettes. Dans tous les cas, les enquêtes étaient effectuées par les pompiers pour la sécurité, le médecin du Service de santé pour l'hygiène et la salubrité, la police pour les problèmes de bonne conduite et de voisinage; il fallait également obtenir l'autorisation du propriétaire. Les rapports qui découlaient de ces enquêtes étaient tous d'une extrême rigueur. J'y reviendrai...

(*) AVB - Police - Théâtre permanent de marionnettes - 277/16